

› Formalités administratives

Depuis mardi 17 mars 2020, l'accueil du public est fermé. Une permanence téléphonique est en place tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Le répondeur téléphonique est activé les après-midis pour les questions urgentes, nous permettant ainsi de recontacter rapidement les administrés ayant laissé un message. Un accueil physique est organisé pour traiter les urgences suivantes : les décès (déclarations, autorisations d'inhumer, autorisations de travaux, les fermetures de cercueil, ventes de concessions...).

› Urbanisme

Les actes d'Urbanisme continuent d'être instruits pour ceux qui ont été déposés avant le 16 mars. Avec l'aide du service instructeur, il a été possible de maintenir la continuité des dossiers déjà déposés jusqu'à l'envoi des courriers en recommandé via la plateforme en ligne.

› Services techniques

Les agents de l'espace public sont présents sur le terrain en effectuant leurs tâches nécessaires comme le ramassage des poubelles, nettoyage si besoin...

› Solidarité : Le CCAS à l'écoute

Depuis le début du confinement, le CCAS maintient le lien avec les personnes vulnérables et subvient aux besoins de son public. Tous les contacts s'effectuent par mail : ccas@mer41.fr ou par téléphone.

Le CCAS travaille également à préserver un lien social avec les personnes isolées, qui sont accompagnées au préalable.

Les personnes vulnérables inscrites dans le cadre du plan canicule sont contactées au minimum une fois par semaine. Si vous connaissez quelqu'un, n'hésitez pas nous le faire savoir.

› Parcs, jardins et cimetières fermés

Afin de respecter les consignes sanitaires, d'éloignement et de distanciation sociale, il a été donc décidé de fermer jusqu'à nouvel ordre et d'interdire les accès à tous les parcs, jardins et cimetières de la ville.

— SIEOM —

› Collecte des emballages

Depuis le 18 mars dernier la collecte des emballages est suspendue sur l'ensemble du territoire du SIEOM en raison de la fermeture de notre centre de tri de Mur de Sologne.

De ce fait, n'ayant plus d'exutoire pour que vos emballages soient stockés et triés en vue de leur recyclage, et ayant fait le choix de ne pas les mélanger avec les ordures ménagères afin de respecter leur traitement et leur valorisation, le SIEOM **a suspendu cette collecte sur l'ensemble du territoire.**

C'est pourquoi, nous vous invitons, dans la mesure du possible, à poursuivre le stockage, à votre domicile (ne pas laisser les bacs jaunes sur le trottoir), de vos emballages dans des cartons ou en sacs translucides qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres des administrés détenteurs de bacs individuels.

Lors de la reprise de la collecte des emballages, le SIEOM mobilisera bien entendu toutes les ressources nécessaires afin de collecter l'excédent que vous présenterez à côté de vos bacs.

Toutes les informations utiles sont mises en ligne sur le site Internet www.sieom-mer.fr et relayées sur le Facebook ([sieom mer](https://www.facebook.com/sieommer)).

SCOLAIRE

› Rentrée scolaire 2020/2021

MODIFICATION DES PROCEDURES D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES UNIQUEMENT pour les enfants nés en 2017, en 2018 (classe de Toute Petite Section pour L'école des Mérolles) et les nouveaux arrivants.

Compte tenu du contexte de confinement sanitaire, le service des affaires scolaires de la CCBVL modifie ses procédures

Pour les écoles maternelles et élémentaire de MER, contactez à partir du lundi 27 avril par mail à l'adresse suivante : f.piresteixeira@beaucevaldeloire.fr

› Projet carte scolaire

La Communauté de Communes BEAUCE VAL DE LOIRE (CCBVL), par sa compétence « affaires scolaires », et la Ville de Mer se sont opposés au projet de carte scolaire prévoyant la fermeture d'une classe à l'école de la Brèche de Mer.

Dès lors que la nouvelle a été annoncée par l'Inspection Académique du Loir-et-Cher, les élus ont été réactifs en contestant cette décision auprès des instances compétentes. Après l'annonce du Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER, au journal télévisé de TF1, du vendredi 27 mars annonçant qu'aucune fermeture de classe ne se fera à la prochaine rentrée des classes sans l'accord des élus des collectivités concernées et appris que cette mesure ne s'appliquait qu'aux communes de moins de 5 000 habitants et que par conséquent, Mer n'était pas concernée par cette non-fermeture. Dès cette annonce, un courrier, co-signé par le Maire de Mer, Raymond GERVY et par Pascal HUGUET, a été transmis afin de confirmer notre désaccord concernant cette mesure. **Enfin, grâce à la mobilisation de tous, nous avons appris le 9 avril dernier que finalement, la fermeture envisagée n'aura pas lieu.**

JEUNESSE ET VACANCES DE PÂQUES

La décision a été prise par le Gouvernement de ne pas ouvrir les Accueils Collectifs de Mineurs jusqu'à la fin des vacances de Pâques, toutes zones scolaires confondues. Cette décision s'applique donc bien évidemment aux différents centres de loisirs de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire.

Seul le Pôle Jeunesse à Mer sera ouvert pour accueillir les enfants des familles répondant aux critères de « personnel indispensable à la crise sanitaire »

Plus d'informations sur : www.beaucevaldeloire.fr

› Opérations de contrôle du respect du confinement

Le montant de l'amende est de 200€ en cas de récidive sous 15 jours, majoré à 450€ si non-paiement dans les délais.

Il convient de rappeler à nos concitoyens la nécessité de conserver des comportements responsables en toutes circonstances.

Les modèles d'attestation de déplacement dérogatoire pour les particuliers et les employeurs sont disponibles sur le site internet de la préfecture (www.loir-et-cher.gouv.fr)

› Personnes en situation de handicap

Une attestation dérogatoire de déplacement simplifiée (FALC : facile à lire et à comprendre) a été réalisée par le Gouvernement. Elle est téléchargeable :

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/attestation-deplacement-falc.pdf>.

Cette attestation n'est pas nécessaire, à titre exceptionnel, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, sous condition de présenter un document justifiant le handicap.

› Violences faites aux femmes et aux enfants

Tout au long de cette période de confinement, l'accompagnement des victimes de violences conjugales doit se poursuivre pour que les victimes ne restent pas seules en cette période difficile. Tant au niveau national qu'au niveau départemental, des dispositifs de soutien sont maintenus. Les associations poursuivent leurs missions d'accompagnement en étant joignables par téléphone et mail. Un nouveau dispositif de système d'alerte des Forces de l'Ordre est mis en place dans toutes les pharmacies. Une attention particulière doit également être portée aux enfants victimes de violences intrafamiliales.



Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. **Envoyez un SMS au 119.**

› Rappel des coordonnées d'urgence

- Numéro national Covid : 0 800 130 000
- Cellule d'information du public en préfecture : 02 54 81 56 65
- SAMU : 15
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18

Directeur de la publication
Raymond Gervy

Coordination et rédaction
Florent Léonard

Conception et réalisation
Manon Molé



Le contexte actuel nous fait vivre à tous un moment difficile.

Le confinement est un moyen de lutter contre la propagation du coronavirus, pourtant avec les beaux jours, la tentation est forte de sortir et de se promener. Ce confinement doit être respecté par tous comme le précise les directives gouvernementales. C'est d'ailleurs le cas pour la très grande majorité des Méroises et des Mérois.

Cette situation perturbe très fortement la vie du pays et de la commune : Entreprises, commerces, vie sociale, ...

Comme tout le monde, la mairie et les collectivités territoriales doivent faire preuve de civisme et respecter ce confinement. Les services de la mairie continuent à fonctionner grâce au télétravail. Bien évidemment tout ce qui doit se faire en contact direct avec les administrés est limité. **Notre objectif est de GÉRER les URGENCES. (Sans mettre en danger la santé de nos agents)** Nous sommes en lien constant avec les services de l'État et du Département.

Nous organisons nos moyens en fonction des besoins identifiés, en les adaptant au fur et à mesure.

Nous avons obtenu une dérogation de la Préfecture pour maintenir nos marchés de proximité du lundi et du jeudi. Les Mérois l'ont particulièrement apprécié.

Dans ce contexte très particulier le covid m'a joué un tour. En effet, je joue les prolongations et reste votre maire jusqu'au ce que les élections puissent se tenir dans des conditions satisfaisantes. Je suis à votre service et sachez qu'avec les adjoints, les conseillers délégués et les services nous faisons notre maximum pour gérer au mieux cette crise.

Notre travail est aussi de nous préparer à un retour à la normale, il nous faut préparer l'après crise. Ces reprises seront complexes et certainement progressives. Lorsque le confinement sera levé, il ne faut surtout pas croire que tout redeviendra comme avant.

Dans ces moments difficiles, je tiens particulièrement à saluer l'implication des services communaux et intercommunaux et la solidarité qui s'organise tout naturellement entre voisins au profit des plus fragiles.

Bon courage à toutes et à tous, faisons en sorte que cette situation devienne un atout pour l'avenir.

Raymond GERVY